Islam et féminisme : une synthèse impossible ?

Autor(en): **bma**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **78 (1990)**

Heft 2

PDF erstellt am: **28.03.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-279290

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

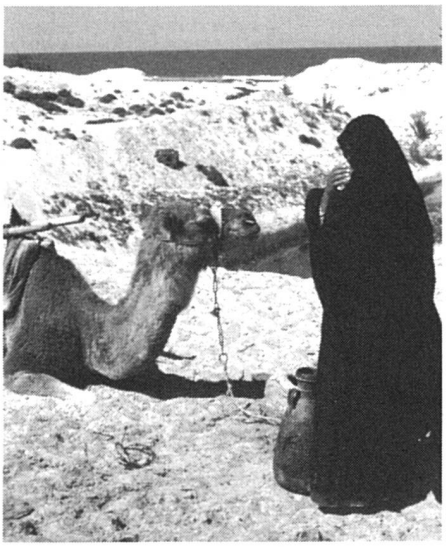
http://www.e-periodica.ch

Dans la fonction publique, elle concurrence l'homme dans plusieurs domaines. Mais des réticences subsistent. Au Koweït, par exemple, où une femme a exercé la fonction de doyenne de la faculté de droit, la loi prive les femmes du droit d'élire ou d'être élues au Parlement en raison d'une parole de Mahomet.

Peut-être la conception islamique des droits de l'homme se libérera-t-elle peu à peu de sa composante politique, sous l'influence de l'amélioration du niveau de vie, de l'éducation, des contacts dans les organismes internationaux. Mais pour le moment, la composante religieuse, le respect du caractère révélé du Coran et de ses interprétations successives fait encore obstacle : mettre en question l'une de ces normes est encore souvent considéré comme attaquer l'identité nationale.

Perle Bugnion-Secretan

* *Praxis Juridique et Religion,* 1988, et *Revue générale de droit international public,* 1985.



Femme palestinienne près d'El Aresh. La chari'a, ou le chemin qui mène à l'abreuvoir...
Photo François Bugnion

La solidarité qui sauve

Des Musulmanes de différents pays se battent ensemble pour libérer leurs sœurs de l'oppression.

« Les régimes antidémocratiques utilisent la religion pour asseoir leur pouvoir. Les musulmans sont les seuls à définir leur identité dans la sphère privée par référence au code de la famille, par exemple », m'explique M., Algérienne, coordinatrice du Réseau des femmes vivant sous les lois musulmanes (WLUML). Dès que l'on veut prouver sa fidélité à l'Islam, cela signifie chari'a, zina, répudiation, polygamie et enfermement des femmes... » (le terme « zina » désigne à la fois trois crimes : l'adultère, le vol, et le fait d'avoir été victime d'un viol).

Le réseau a été créé justement pour libérer les femmes du joug des lois coraniques.

Le printemps 1982 marque le début de cette aventure. Des Algériennes manifestent alors en masse le jour de la présentation d'une proposition qui devait être votée par l'Assemblée. Une proposition de transformation du code de la famille qui passerait ainsi du code Napoléon à la loi coranique. Conséquences, les femmes seraient à nouveau données en mariage et n'auraient pas le droit de travailler sans le consentement de leur époux. La manifestation a atteint son but puisque le projet est suspendu. Il sera néanmoins voté deux ans après, en version moins tyrannique, il est vrai.

En août 83, M. est en Hollande lorsqu'elle apprend que trois compatriotes ont été arrêtées à Alger pour avoir lu le fameux projet de code à d'autres femmes afin d'en discuter. Elles sont restées sept mois au secret.

Une campagne de solidarité est lancée avec des femmes d'autres pays musulmans. Elles seront finalement libérées en un mois et demi de battage...

Et la roue de la solidarité de tourner : « Les Indiennes qui nous avaient soutenues ont eu besoin de nos signatures. Ensuite, les Sri Lankaises ont appelé au secours pour une de leurs consœurs exilée à Abou Dabi comme domestique-esclave.

Islam et féminisme : une synthèse impossible ?

Dans un article intitulé « Féminisme et mouvements féministes au Moyen-Orient », Laïla Ahmed affirme que, pour avancer, le féminisme doit rompre avec l'islam. Elle cite l'exemple de la Turquie, le seul pays où les femmes ont les mêmes droits que les hommes à l'intérieur de la famille, un pays qui a abandonné les lois islamiques au profit d'un système séculier au début de ce siècle.

Dans de nombreux articles mais également dans l'introduction de son livre *Sexe, Islam et Idéologie* (Ed. Tierce, cité en anglais dans l'article précédent), Fatima Mernissi doute également de la compatibilité entre l'islam et le féminisme. « Dans l'islam, note-t-elle, alors que les croyants doivent se soumettre à Dieu, les femmes doivent se soumettre à l'autorité masculine .»

Pour d'autres, qui font leur théologie de la libération et réinterprètent les textes, tout est possible, il suffit de lire correctement... « L'islam a essayé de libérer les femmes de traditions pré-islamiques pesantes et le Coran est un document très humain », explique Riffat Hassan*, Pakistanaise, docteure en philosophie islamique et professeure universitaire aux USA, qui a écrit un livre intitulé *Equal for Allah.*

Sauf que les traditions sont demeurées et que les musulmans eux-mêmes ne savent plus ce qui est pré-islamique ou non. Riffat Hassan pense que la cause première de la croyance en une infériorité féminine est théologique : « L'acceptation du mythe d'Eve créée de la côte d'Adam... alors que le Coran ne parle jamais d'Eve. »

De plus, selon ses recherches, Adam ne signifie pas homme mais « est un mot hébreu coopté en arabe, un nom collectif qui signifie humanité, venu de la terre, du mot adama. Ce qui change l'interprétation de nombreux passages du Coran .»

Autre mot clé, le mot « qawwamun », vers 34, chapitre 4, le chapitre des femmes constamment cité par les hommes, la référence en quelque sorte. « C'est la forme plurielle d'un mot généralement traduit par seigneur, maître, gouverneur, directeur (...) En fait ce mot ne signifie pas du tout maître... Il signifie « breadwinner », celui qui gagne le pain, et est un terme économique... Toute l'interprétation du vers change... Il évoque alors la division du travail. Les femmes ont la responsabilité de l'enfantement, et pendant cette période, elles doivent être déchargées de la fonction de « breadwinner ». C'est pourquoi les hommes doivent s'en charger. Ce vers s'adresse à la communauté islamique en général et pas au seul mari. Mais il a été tellement mal interprété et mal lu qu'il a octroyé aux hommes le contrôle virtuel de la vie des femmes (...)»

Elle ajoute que les traducteurs étaient des hommes et que les traductrices souffraient de biais antiféministes et ont perpétué les traditions... **(bma)**

J'ai traduit moi-même les citations de l'anglais.

* *Feminist Theology and Women in the Muslim Word : An Interview with Riffat Heissan, in :* Dossier 4 WLUML.